



INFORMATIONS COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

ÉDITO

JARDINS PUBLICS – ÉTAT D'AVANCEMENT

En 2018, le Conseil général de la commune de Val-de-Travers a accepté une demande de crédit cadre de 473'000 francs en vue de la rénovation des quatorze places de jeu équipant les jardins publics de notre commune, ces travaux devant se déployer sur une période de six ans et être réalisés par le service des travaux publics, en fonction des ressources à disposition.

Pour rappel, un inventaire pour chaque place de jeu a été effectué, quant à son emplacement, la nature et la surface à disposition, la durée de vie restante des installations, ainsi que les synergies possibles avec d'autres projets communaux.

Cette démarche a permis de confirmer l'adéquation de l'emplacement avec sa destination, que ce soit au niveau de son attractivité, de son accessibilité, de sa sécurité en regard des axes routiers et la possibilité de nouveaux équipements. Ainsi, une priorisation des travaux a été effectuée et la remise en question d'un emplacement décidée.

À ce jour, deux places ont été réalisées. Il s'agit de celle de Boveresse et celle de la place de la Gare de Fleurier.

À Boveresse, la première mise en œuvre a demandé une attention particulière car son emplacement à proximité du temple n'était pas des plus judicieux. Sa proximité avec la route et la surface disponible ne permettaient pas de répondre aux attentes des utilisateurs et aux critères fixés.

Rapidement, la propriétaire d'une parcelle jouxtant celle du collège et de la crèche nous a proposé de mettre à disposition, et cela en suffisance, une surface mieux adaptée pour la réalisation de cette infrastructure. Cette démarche a requis un peu plus de temps afin de régulariser cette proposition et de reconditionner l'emplacement. Les travaux se sont terminés au printemps 2020.

Pour ce qui est de la place de jeu de la gare à Fleurier, les travaux ont débuté seulement en septembre 2020, la pandémie de la Covid 19 contraignant le service des travaux publics à adapter son organisation et à prioriser les activités. C'est dès lors en juin 2021 que la population a pu reprendre possession des lieux.

Au cours du printemps 2021, les travaux de rénovation de la place de jeu de Buttes ont commencé avec l'espoir de mettre cette infrastructure en fonction dès les beaux jours revenus.

C'était sans compter sur des sources d'eau inconnues venant contrecarrer la pose des fondations nécessaires pour la mise en place des nouveaux jeux. De plus, les conditions météo n'ont pas favorisé cette étape. À ce jour, des travaux de drainage ont été entrepris et cette place devrait être fonctionnelle pour la fin de ce mois d'août.

Les prochaines interventions prévues pour l'année 2022 seront effectuées sur les villages de Môtiers, Fleurier et des Bayards.

L'objectif de réaliser l'ensemble de ces rénovations sur une période de six ans reste d'actualité malgré le retard pris.

ANNONCES

PARCELLES AGRICOLES

La commune de Val-de-Travers met en soumission une parcelle agricole à Buttes, sur le BF n° 108 (partie pré). La SAU est de 0.38 ha et le fermage de base de 85 francs. Le formulaire de soumission est à demander au dicastère de l'économie, Finances.EconomieVDT@ne.ch, 032 886 43 60. Délai de retour : 10 septembre 2021.

À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI ?

Consultez nos offres d'emploi sous Facebook, NEMO News et www.vdt.ch/page/offres-emploi

MISE À L'ENQUÊTE



Nouvelles mises à l'enquête publique, à consulter au service de l'urbanisme à Couvet. Plus d'informations : www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique

Adresses

Fleurier – Entre-deux-Rivières 4
Saint-Sulpice – Rue de la Foule
Môtiers – Rue de la Bergerie 16

Date de fin d'enquête

30 août 2021
30 août 2021
6 septembre 2021

VOS COLLABORATEURS COMMUNAUX

LE « GROUPE DES BÉBÉS » DE LA CRÈCHE DE COUVET SE PRÉSENTE

Installé au rez-de-chaussée du bâtiment Edouard-Dubied 2, qui abritait à l'époque les bureaux de la police, ceux de l'ORP ou encore une école mécanique il y a bien plus longtemps, le groupe des bébés de notre crèche de Couvet s'occupe de 12 bébés au maximum, de 6 h 30 à 18 h du lundi au vendredi, pour permettre à une bonne trentaine de familles de concilier vie privée et vie profes-

sionnelle. Seules quelques plages horaires sont disponibles, mais la crèche est bien remplie ! Notre équipe éducative se présente à vous, de gauche à droite sur la photo : Wapou Atakora (apprentie), Isabelle Correia, Carole Schoeni, Marcelle Somville, Sylvie Pluquet, Mégane Favre (responsable de site), Marie-Josée Matthey, Hafswa Swaleh. Manque : Estelle Rubi Schmid.



(16/24)

©Tam Berger



LA COURSE DES AÎNÉS DE FLEURIER CHERCHE DES BÉNÉVOLES

Héritées des anciennes communes, les courses des aînés attirent un nombre croissant de participants. Elles permettent, une fois par année, de découvrir une nouvelle destination et de passer une journée ensemble. La Commune de Val-de-Travers y contribue financièrement, pour plus de 30'000 francs par an ; si ce soutien ne couvre pas l'intégralité des frais, il permet néanmoins de rendre cette sortie accessible à chacun.

Ces courses sont gérées bénévolement, au sein de chaque village (certains villages s'étant groupés). Celle de Fleurier était organisée par l'association Cora, également de manière bénévole. La nécessité, pour celle-ci, de recentrer ses activités en fonction

de ses moyens l'a contrainte à renoncer à cette prestation.

Les personnes intéressées à reprendre le flambeau sont priées de contacter la commune de Val-de-Travers (dicastère de l'économie, des finances, de la cohésion sociale et de la santé, 032 886 43 60, Finance.Economie.Vdt@ne.ch). À noter que les responsables de courses se retrouvent une fois par année pour échanger leurs expériences et faire un point de situation avec la Commune.

INFOS PRATIQUES

CONTRÔLE DES CHAMPIGNONS

Le contrôle des champignons est effectué gratuitement par Mme Frédérique Clerc tous les lundis du 30 août au 25 octobre 2021, sauf le lundi du Jeûne fédéral (20 septembre 2021), dans le hall d'espaceVAL à Couvet, Clos-Pury 15, de 17 h 30 à 18 h 30, et toute l'année sur appel téléphonique et sur rendez-vous au 078 801 84 44.

EN BREF

UN NOUVEAU RÈGLEMENT POUR L'ACCUEIL EXTRAFAMILIAL

Le Conseil communal a procédé à une révision en profondeur de son règlement relatif à l'accueil pré et parascolaire. Même si celui-ci concerne principalement les parents qui placent leurs enfants dans les structures communales, il s'applique également à ceux qui utilisent les services de parents de jour ou de crèches privées. Il décrit entre autres le financement de l'accueil extrafamilial. Les parents qui font appel à ces solutions de garde peuvent découvrir ce règlement ici : www.val-de-travers.ch/page/5-prevoyance-sociale



LE VAL-DE-TRAVERS
qualités naturelles

